RÉALISER UNE ANALYSE SUR LA VIE PRIVÉE (AIPD/PIA)

800 € HT (tarif inter) | REF : ENV673
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Ce métier de DPO (Data Protection Officer) est apparu suite aux évolutions majeures relatives aux obligations légales et à l'évolution de la réglementation liée à la protection des informations et de la vie privée et de la question de la sécurité des systèmes d'information.
Le métier s'appuie sur le règlement n? 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne. Il introduit de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises.

PROGRAMME

Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Les acteurs concernés.

Premiers pas avec la démarche AIPD/PIA

- Présentation des objectifs et des enjeux d'une démarche PIA.
- Les obligations du responsable des traitements.
- Identification des traitements nécessitant un PIA.

Les préconisations de la CNIL

- La méthodologie préconisée.
- Présentation des différentes phases de la démarche PIA.
- Guides et outils mis à disposition par la CNIL.
- Le management du risque : principes et grilles.
- Les points forts et les points faibles de la méthode de la CNIL.

Étude de cas

- Réalisation d'une analyse de risques pesant sur la vie privée des personnes concernées.
- Rédaction d'un rapport PIA : exemple de "bons" rapports.

Transfert de données à l'intérieur de l'UE

- Présentation des principes de transfert DANS l'Union Européenne : RGPG, LIL3....
- Application du droit national pour chaque État membre de l'UE.
- Intégrer les dispositions européennes et françaises applicables au transfert de données DANS l'UE.

2 JOURS | **14** HEURES

OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en conformité et la protection des données personnelles, réaliser une analyse d'impact sur la vie privée (AIPD/PIA) et plus précisément, apprendre à appliquer une démarche PIA

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC
Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS
Connaissance du RGPD ou avoir suivi le module d'initiation au RGPD dans le cadre du parcours Data Protection Officer

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE
Théorie | Cas pratiques | Synthèse
MODALITÉS D'ÉVALUATION
Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte